

4. Travail

4.5 Santé et sécurité

Suivi et évaluation

Les entreprises doivent consigner et déclarer tous les accidents du travail, toutes les maladies professionnelles et tous les incidents conformément aux normes de l'industrie.

Elles doivent mettre en place des mécanismes pour surveiller et mesurer l'efficacité de leurs plans en matière de SST et leur conformité aux obligations juridiques et contractuelles ainsi qu'aux exigences réglementaires. Le suivi consiste habituellement à consigner les renseignements nécessaires sur le rendement et à les comparer avec les indicateurs ou les exigences des programmes de gestion. Il fait appel aussi à des mécanismes dynamiques, comme des audits et des inspections internes. Les entreprises doivent documenter le rendement, prendre les mesures correctives et préventives nécessaires et modifier en conséquence leurs plans et leurs programmes de gestion. Elles doivent mettre en œuvre ces mesures en collaboration avec les tierces parties et faire un suivi de leurs incidences.

Les entreprises doivent mettre en place des mécanismes d'établissement de rapports internes et d'examen de la gestion en ce qui concerne leur rendement en matière de SST. Des revues de la performance du système de gestion de la SST, basées sur la collecte et l'analyse systématiques de données, doivent être présentées périodiquement à la haute direction. Ces revues serviront de référence quant aux mesures à prendre pour améliorer le rendement et pour veiller à la mise en œuvre et à l'efficacité des plans, des procédures et des pratiques à ce chapitre.

Les entreprises doivent aussi consulter régulièrement leurs employés et leurs sous-traitants, ou les représentants de ceux-ci, pour mieux comprendre les dangers réels ou perçus en matière de santé et de sécurité ainsi que leurs incidences sur les travailleurs. Elles doivent favoriser l'utilisation du mécanisme de règlement des griefs. Voir la section [Mécanisme de règlement des griefs](#) pour d'autres conseils.

Questions pour l'auto-évaluation

- A-t-on mis en place des processus pour surveiller et évaluer l'efficacité des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité?

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)

[Overview of Leading Indicators for Occupational Health & Safety in Mining: \(en anglais\). Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web de l'ICMM.](#)

<http://www.icmm.com/publications/pdfs/4800.pdf>

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Good Practice Guidance on Occupational Health Risk Assessment (en anglais). Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web de l'ICMM.

Good Practice Guidance on HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria (en anglais). Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web de l'ICMM.

Health and Safety Performance Indicators. (en anglais). Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web de l'ICMM.

Health and Safety Critical Control Management: Good Practice Guide. (en anglais). Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web de l'ICMM.

L'Association minière du Canada, Cadre VDMD: Santé et sécurité
<http://mining.ca/fr/initiative-vmmd/protocoles-et-cadres/sant%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9>